Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_107-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2018_107

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION N°1

Retrait de la délibération relative à la cession du lot n°8 du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING à M. MASSON et Mme LEDUC

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 4

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT
M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,
Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,
M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

Ont donné pouvoir :
M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT
M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET
Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

Absents :
M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT
M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON
M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_107-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 juin 2018

Délibération CC_2018_107

COMMISSION N°1

Retrait de la délibération relative à la cession du lot n°8 à INNOVA'PARK à M. MASSON et Mme LEDUC (verrier d'arts)

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
Considérant l'aménagement du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING

Considérant qu'il est proposé de vendre le lot n°8 d'INNOVA'PARK à CYSOING à M. MASSON et Mme LEDUC ou à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, pour leur activité de travail du verre

Considérant que le lot n°8 est issu de la division des parcelles ZM185, 193 et 199

Considérant que l'emprise cadastrale définie par le géomètre est d'environ 2 870 m².

Vu l'avis n°2017-585V1492 du service des Domaines estimant le prix de vente à 43 € HT/m².

Considérant que le prix de vente est fixé à 40 € HT/m², soit 114 800 € HT environ.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « INNOVA'PARK », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Considérant que la vente d'un terrain constructible, après division d'un terrain d'une plus grande contenance relève de la TVA sur le prix total car le terrain vendu ne présente pas les mêmes caractéristiques physiques que le terrain acquis.

Vu la délibération n°CC_2018_004 du Conseil communautaire relative à la cession du lot 8,

Considérant que les bénéficiaires de la promesse ne souhaitent plus donner suite à leur projet,

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 43 VOTANTS)

- De procéder au retrait de la délibération n°CC_2018_004 du Conseil communautaire en date du 19 février 2018 relative à la vente du lot n°8 d'INNOVA'PARK à M. LEDUC et Mme MASSON

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * PÉVÈLE CAREMBAULT *

Jean-Luc DETAVERNIER